



DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
COMMUNE
DE
CLÉRY SAINT ANDRÉ
Code postal: 45370
Téléphone: 02.38.46.98.98

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE OCTROYANT UNE OCCUPATION DE VOIRIE SUR LES VOIES COMMUNALES

Le Maire de la commune de Cléry-Saint-André,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, L.2542-2 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'arrêté du Conseil Départemental du Loiret, en date du 29 mai 2026;

Considérant la demande en date du lundi 20 juillet 2026 **présentée par l'entreprise DEBELEC VAL DE LOIRE** par laquelle l'intéressé sollicite l'autorisation de procéder à des travaux de terrassement avec tranchée pour raccordement ENEDIS, Rue du Clos de Montreuil conformément aux plans et documents ci-annexés,

ARRÊTE n° 119-07-2026

Article 1^{er} : L'entreprise **DEBELEC VAL DE LOIRE** est autorisée à procéder à des travaux de terrassement avec tranchée pour raccordement ENEDIS, Rue du Clos de Montreuil, 45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ dans le strict respect des plans et documents ci-annexés, du jeudi 23 juillet au jeudi 6 août 2026.

Article 2 : L'entreprise **DEBELEC VAL DE LOIRE**, va procéder à des travaux de terrassement et raccordement ENEDIS, Rue du clos de Montreuil. La circulation se fera avec une circulation alternée, pendant 2 jours le temps des travaux

Article 3 : Le permissionnaire assurera la signalisation, le dispositif sera sous sa responsabilité de procéder avec un éclairage de nuit le temps des travaux.

Article 4 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Cléry Saint André, Monsieur le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, et à Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement.

Fait à Cléry-Saint-André,

Le lundi 20 juillet 2026.

Ludivine RAVELEAU
Madame le Maire